

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XO Suction Disinfection

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

L' XO Suction Disinfection est un concentré exempt d'aldéhydes très efficace pour désinfecter, désodoriser, nettoyer et entretenir les systèmes d'aspiration, des crachoirs ainsi que tous les récupérateurs d'amalgame.

Catégories de produits [PC]

PCO - Autres

Désinfectant

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : XO CARE A/S, Håndværkersvinget 6, DK-2970 Hørsholm

N° de tél.: +45 7020 5511, N° de fax.: +45 7020 5510

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 1C ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Méthode de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

Classification selon les directives 1999/45/CE

Risque de lésions oculaires graves. * Irritant pour la peau.

Xi ; R 41 · Xi ; R 38

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetado (1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

Phrases R

41 Risque de lésions oculaires graves.
38 Irritant pour la peau.

Phrases S

37 Porter des gants appropriés.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

XO Suction Désinfection contient composés d'ammonium quaternaires, composants nettoyeurs alcalins, complexants, agents antimoussants spéciaux, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

OXYDIPROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456811-38 ; N° CE : 246-770-3 ; N° CAS : 25265-71-8

Poids : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : Aucune
Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N° CE : 230-785-7; N° CAS : 7320-34-5

Poids : 3 - 8 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N° CE : 226-901-0; N° CAS : 5538-94-3

Poids : 2,5 - 5 %
Classification 67/548/CEE : N ; R50 C ; R34 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N° CE : 200-573-9; N° CAS : 64-02-8

Poids : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xn ; R20/22
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N° CE : 287-089-1; N° CAS : 85409-22-9

Poids : 0,5 - 1 %
Classification 67/548/CEE : N ; R50 C ; R34 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N° CE : 215-181-3; N° CAS : 1310-58-3

Poids : 0,5 - 1 %
Classification 67/548/CEE : C ; R35 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

EUCALYPTOL ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N° CE : 207-431-5; N° CAS : 470-82-6

Poids : < 0,05 %
Classification 67/548/CEE : R10 R43
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Eau en aérosol. Brouillard d'eau. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Mesures de protection incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Incompatibilités de stockage

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (B)

Valeur seuil : 10 mg/m³

Remarque : General Dust

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (B)

Valeur seuil : 2 mg/m³

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long-term (répété)

Valeur seuil : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 1,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Long-term (répété)

Valeur seuil : 7,5 mg/kg

Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)

Voie d'exposition : Dermique

Valeur seuil : 7,5 mg/kg

Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Long-term (répété)

Valeur seuil : 24 mg/kg

Facteurs de sécurité : 24 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 20.01.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 20.01.2015

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	0,68 mg/l
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	> 70 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	51 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	70 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	25 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	44 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	12,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 20.01.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 20.01.2015

Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	84 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	2,79 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	238 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Valeur seuil :	0,1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	2,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,05 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,05 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,22 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Valeur seuil :	0,01 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,0135 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,0014 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	1 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,1 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 20.01.2015

Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	3000 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Consommateur) (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 5538-94-3)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	24 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Valeur seuil :	0,238 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Intoxication secondaire (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Valeur seuil :	313 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Valeur seuil :	10000 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N° CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	43 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	50 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Citron

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Seuil maximal d'explosion :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		1,07 - 1,1 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			12 - 13
pH :	(20 °C / 20 g/l)		10 - 11
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	12 s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Liquides comburants :			Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives :			Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			Peut avoir un effet corrosif sur les métaux (H290).

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OECD 402

Effet irritant et caustique

Oeil du lapin: pas irritant. Solution à 2 %. Méthode : OECD 405.

Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant (solution à 2 %). Méthode : OECD 406.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC
Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 1,1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,26 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50
Espèce : Desmodesmus subspicatus

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 20.01.2015

Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 4,42 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1,25 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 22 mg/l
Temps d'exposition : 0,25 h
Paramètre : EC50 (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 100000 mg/l
Temps d'exposition : 16 h
Paramètre : EC50 (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N° CAS : 7320-34-5)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC10 (OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 7000 mg/l
Temps d'exposition : 16 h

Effets dans les stations d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable conformément aux critères de l'O.C.D.E. Méthode : OECD 301 D.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code CED

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traités des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1719

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (DIOCTYLE-DIMÉTHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM · HYDROXYDE DE POTASSIUM)

Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DIOCTYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE · POTASSIUM HYDROXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction concernant les tunnels : E
Réglementations particulières : LQ 5 I · LQ 7 · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8 / -
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Disinfection
Révision : 20.01.2015
Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 12. Informations écologiques

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration létale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose létale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association internationale du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Suction Désinfection

Révision : 20.01.2015

Date d'édition : 20.01.2015

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque de graves brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Dr. Klaus-Michael Wolf N° de tél.: +49 7154 1308-27 · N° de fax.: +49 7154 1308-40 · info@orochemie.de

Dipl. Ing. Elisabeth Gehring N° de tél.: +49 7154 1308-37

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.